



Syndicat National **Force Ouvrière**
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

CHSCT 05-05-2023 : Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Le mouvement social de ces dernières semaines a fait la démonstration, par les grèves dans tous les secteurs professionnels, et les manifestations dans les grandes comme dans les petites localités du pays, que la contre-réforme des retraites était injuste, brutale et injustifiée pour l'ensemble du monde du travail.

Les conditions de publication de la loi ne peuvent que susciter une défiance encore plus grande de la population vis-à-vis des institutions avec un véritable risque de chaos social et le gouvernement ne peut pas faire comme si de rien n'était.

Pour **FO**, il n'y a pas d'autre option que de retirer cette contre-réforme des retraites, et, pour ce faire, nous appelons à poursuivre les actions, mobilisations, grèves sur tout le territoire, à l'appel de l'intersyndicale nationale partout dans le pays.

Nous voici réunis pour la première séance du CSAL « Formation Spécialisée », instance « revisitée » au nom nébuleux qui ne dira sûrement rien aux agents alors qu'ils sont pourtant les premiers concernés ! Car, il est nécessaire de le rappeler, les CHS-CT ont été supprimés par application de la loi du 6 août 2019, dite de Transformation de la Fonction Publique. Cette loi, qui s'apparente plutôt à une destruction de la Fonction publique, semble vouloir effacer, en détruisant le nom d'origine, le rôle de cette instance pourtant essentielle. Un peu comme si les Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dérangeaient !

Les responsables politiques initiateurs de cette contre-réforme resteront dans l'histoire de notre ministère et de la Fonction Publique comme les fossoyeurs d'une instance qui a démontré toute sa pertinence dans la protection des agents, et ce, depuis plus de trente ans, et en particulier pendant la période de la pandémie de covid 19 .

F.O. tient donc à rappeler son opposition à la Loi dite de Transformation de la Fonction Publique qui a supprimé les CHS-CT. Pour **F.O.**, les problématiques liées aux conditions de travail ainsi qu'à la sécurité des personnels doivent demeurer une priorité et nous y veillerons dans cette instance dite « CSA Formation spécialisée ».

Pour **F.O.**, le meilleur remède pour améliorer les conditions de travail se trouve dans **l'arrêt des suppressions d'emplois et l'arrêt des restructurations incessantes**. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette situation consistant à toujours regrouper davantage pour compresser indéfiniment les effectifs.

Concernant ce début de mandature, **F.O.**- DGFIP 22 se félicite du maintien d'une politique ministérielle de santé et sécurité au travail dont la note d'orientation doit rester la base,

pour fixer les priorités concertées avec les Fédérations et déclinées dans les Directions. Cela étant, la mise en œuvre de cette politique dans le cadre du CSAL et de la Formation Spécialisée suscite des interrogations car, à cette heure, ni le règlement intérieur ni la circulaire de fonctionnement n'ont été publiés.

Les interrogations demeurent également en ce qui concerne l'articulation sur 3 niveaux des enveloppes budgétaires : les formations spécialisées ne risquent-elles pas de se voir contrôler par un échelon régional de nature à limiter leurs initiatives locales ?

Concernant les crédits alloués à la Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail de la DDFIP 22, nous dénonçons pour l'année 2023, l'augmentation de la réserve budgétaire passant de 6 à 9% ! Ces crédits gelés, dont nous ne voyons jamais de retour financier, nous interrogent sur leur destination. Est-ce une manière déguisée, là encore, d'affaiblir la politique de Santé Sécurité et Conditions de Travail ?

F.O.- DGFIP revendique un véritable renforcement du réseau des acteurs de prévention avec, notamment, des assistants de prévention dont le rôle central dans la politique de santé sécurité et conditions de travail nécessite des moyens à la hauteur de la mission qui leur incombe. Cela passe par un recrutement d'acteurs de prévention en nombre suffisant, beaucoup de temps alloué à leurs missions, et une formation optimale. Parmi ces acteurs de prévention, nous ne cesserons – en national comme en local – de réclamer également des médecins de prévention en nombre suffisant pour assurer la santé et la sécurité des agents de la DGFIP. Cela nécessite le maintien et le développement d'un réseau ministériel avec des implantations dans chaque département, et des moyens administratifs et techniques leur permettant d'exercer leurs fonctions dans les meilleures conditions. Au cas particulier pour les Côtes d'Armor, nous demandons un médecin de prévention à temps complet.

S'agissant des points à l'ordre du jour, nous portons les interrogations suivantes :

- nous regrettons l'anonymisation récente des fiches de signalement – RPS, car cette anonymisation fait obstacle au rôle de préventeur des membres de la formation spécialisée.

Ainsi, deux fiches de signalement font état d'agents victimes de souffrance au travail en raison du management inapproprié de leur chef de service. L'anonymisation de ces deux fiches ne nous permet pas d'apporter une réponse adaptée aux collègues car il ne nous est pas possible de savoir s'il s'agit d'un cas isolé ou au contraire de problèmes récurrents de management au sein d'un même service qui nécessiteraient dans ce cas la mise en place de mesures de prévention perspicaces.

Cette volonté récente d'anonymisation des fiches est-elle une décision locale et sur quel fondement repose-t-elle ? Dans le même ordre d'idée, la dernière fiche d'accident de trajet a été anonymisée. Quel est l'intérêt de cette anonymisation ? Nous demandons à tout le moins qu'en cas d'accident de service les membres de la Formation Spécialisée aient suffisamment d'informations pour pouvoir s'assurer que les mesures nécessaires pour éviter le renouvellement d'un accident au même endroit ont été prises.

- par ailleurs, nous sommes inquiets sur le bon déroulement de la campagne IR en cours dans un contexte de baisse continue des effectifs dans les SIP et de mise en place de réformes à la va-vite (GMBI) occasionnant des sollicitations multiples des usagers qui n'y comprennent plus rien !!!

- enfin, nous regrettons la décision de la DDFIP 22 de ne pas avoir répondu favorablement à notre demande **faite il y a 2 mois** de modification de la date de cette Formation Spécialisée prévue pour se tenir le 13 avril. La DDFIP 22 invoquait à l'époque des contraintes calendaires alors que 1 mois et demi plus tard elle trouvait **par magie** une date de report lorsqu'une journée de mobilisation contre la réforme des retraites a été

annoncée par les instances nationales ce 13 avril.

Nous déplorons donc qu'à la DDFIP 22, les demandes des organisations syndicales locales ne soient pas traitées avec la même écoute que les OS nationales. Dont acte !

En conclusion **F.O.-DGFIP revendique :**

- la préservation voire le renforcement de notre réseau d'acteurs de prévention au bénéfice de l'ensemble des agents.
- la prise en compte réelle de la question des effectifs dans le cadre des outils d'évaluation des risques ;
- l'arrêt des suppressions d'emplois, restructurations et fermetures de sites
- le maintien de toutes les missions ainsi que de l'ensemble des services avec l'attribution des moyens en personnels.
- et avec FO Fonction Publique le rattrapage de pouvoir d'achat du point d'indice depuis le 1^{er} janvier 2000